

Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ARABIE SAOUDITE*

L'Arabie Saoudite a levé toutes les restrictions sanitaires liées à la Covid-19.

Les voyageurs à destination de l'Arabie Saoudite ne sont pas tenus de présenter à leur arrivée une preuve de vaccination, une preuve de guérison ou un résultat négatif au test PCR.

Les voyageurs ne sont soumis à aucune obligation de test ou de quarantaine à leur arrivée.

Il reste cependant fortement recommandé d'être en possession d'un certificat de vaccination en anglais ou traduit en arabe, ce dernier pouvant être exigé en cas d'admission dans un établissement hospitalier, à l'occasion d'une consultation médicale, pour l'accès aux lieux saints (Grande Mosquée de la Mecque, Mosquée du Prophète à Médine) et aux événements pour lesquels cette exigence est maintenue par leurs organisateurs.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».



Passez de très belles vacances !